

LE PETIT JOURNAL CANIN

Du Club Éducation & Sport Canin St Brissonnais

Rue des Martins – 45500 St Brisson sur Loire

Tél : 02 38 36 73 64

Site : <http://www.escsaintbrissonnais.fr/>

Courriel : escsaintbrissonnais@orange.fr



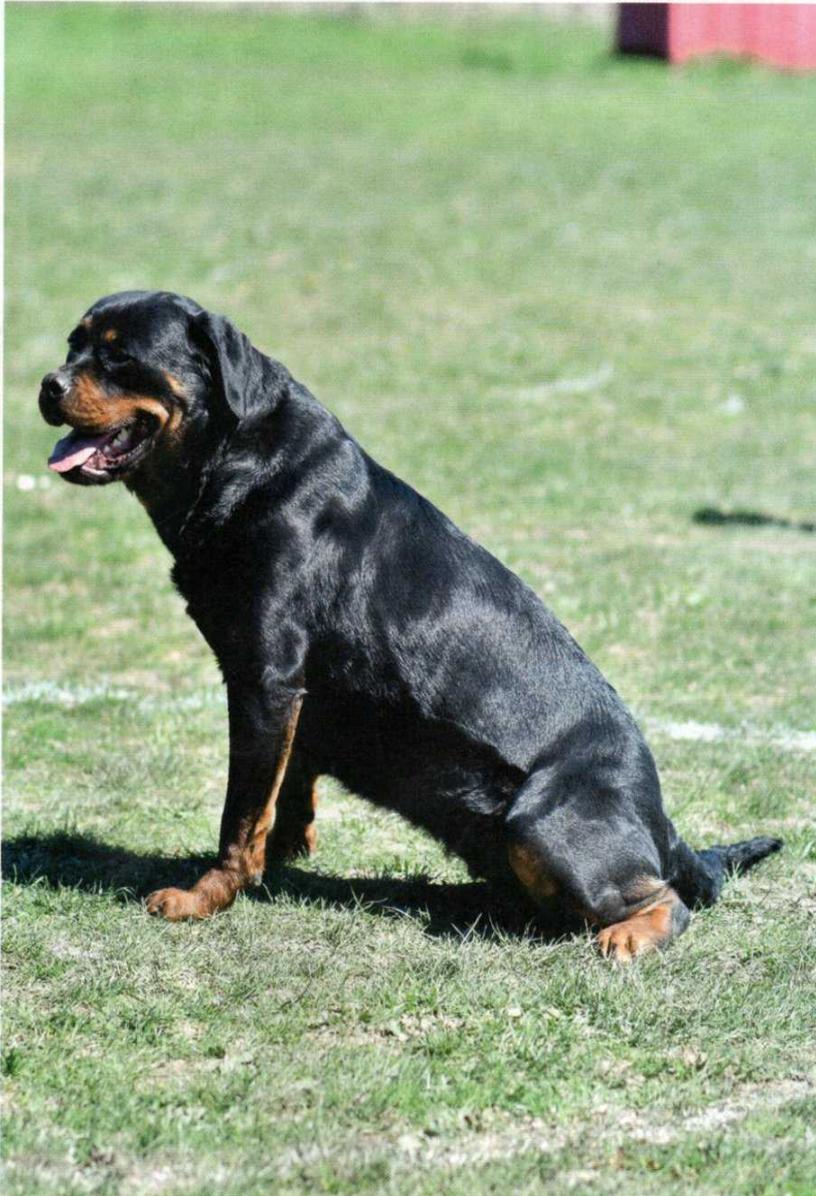
N°105 – FEVRIER 2020

Le Père Noël au club



JOYEUX NOËL

Rottweiler



© Franck Haymann - SCC

Tout d'abord l'emblématique Société Centrale Canine, organisme agréé par le ministère de l'Agriculture, officialise divers stages de formations et deux commissions sont concernées.

Pour commencer, nous pouvons citer la **Commission d'Utilisation Nationale « Chiens de Berger et de Garde » (CUN-CBG)** qui planifie via les associations canines territoriales deux types de formation. Le premier stage consiste à former des entraîneurs de club afin d'encadrer au mieux les cours d'éducation au sein des clubs d'utilisation et d'éducation canine. Le deuxième stage cherche plus

particulièrement à valider des **moniteurs habilités à la pratique au mordant** puisque cette activité est réglementée et strictement encadrée par la loi. Ces moniteurs devront ensuite obtenir le certificat de capacité au mordant délivré par les préfetures (DDPP) pour exercer. Il est bien évident que l'ensemble de ces stagiaires doivent avoir pratiqué durant un certain nombre d'années (2 ou 5 années en fonction du stage) et obtenir préalablement les niveaux requis dans au moins une discipline de cette commission.

La deuxième est la **Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles (CNEAC)**

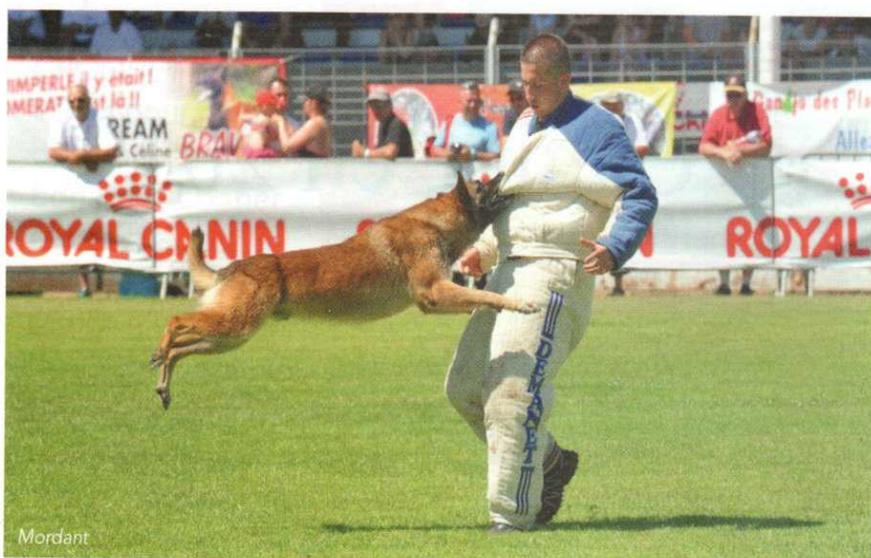
Éducateur, entraîneur, moniteur

J'avoue qu'on s'y perd un peu dans tout ça !

Je vais essayer de vous donner quelques éclaircissements concernant certaines certifications ou diplômes cynophiles délivrés par des organismes officiels afin d'y voir plus clair dans ce tumulte d'appellations.

◆ Par Yannick Douaud, responsable Pôle Sécurité au Lycée Agricole de Cibeins, responsable des stages à la CUN-CBG

qui organise les formations en éducation pour la SCC. Cette commission a pour but de promouvoir l'éducation du chien et son intégration dans la ville et la vie quotidienne. Forte de plus de 5 000 formateurs instruits par ses soins, elle permet d'acquérir les compétences en matière d'éducation respectueuse du chien. Il y a deux niveaux pour ces formations : le **moniteur d'éducation premier degré (niveau de base obtenu en 3 week-ends de formation)** et **deuxième degré (niveau avancé obtenu après encore 3 week-ends de formation)**. Cette commission organise aussi des formations de moniteurs spécifiques à



« commercialement » les activités d'éducation canine, sauf pour les titulaires du brevet professionnel d'éducateur canin puisque cette attestation est obtenue par équivalence. Cette attestation est à renouveler tous les dix ans.

Le certificat de capacité **au Mordant**, délivré par les DDPP au vue d'une qualification reconnue, vous permet aussi de vous installer en tant que professionnel dans l'éducation, et sous certaines conditions, le dressage dans les activités incluant du « mordant sportif de sélection ».

L'entraîneur médiocre parle

Le bon explique

Le super démontre

Et le meilleur « inspire »

John Kessel ■

certaines de ses activités (agility, école du chiot...).

Toutes ces personnes qui officient au sein de ces deux commissions sont bien évidemment des bénévoles et exercent au sein des 1 350 clubs d'éducation canine et d'utilisation. En aucun cas, elles ne peuvent prétendre à une rémunération ou se prévaloir de ces diplômes en éducation privée.

Il existe aussi un **brevet professionnel d'éducateur canin** délivré au sein d'écoles d'agriculture à travers la France telle que le lycée agricole de Cibeins (01), des Combrailles (63), etc. Créé en 2005 par le Ministère de l'Agriculture, ce Brevet est le seul et unique diplôme reconnu par l'État. Le titulaire de ce Brevet Professionnel occupe un emploi d'éducateur canin, prestataire privé ou public de service à domicile. Neuf unités capitalisables doivent être obtenues pour valider ce diplôme.

Enfin, certaines structures privées organisent aussi des formations en éducation canine, mais attention à bien choisir un diplôme reconnu par l'État et non des formations dont la structure est reconnue mais pas le diplôme, ce dernier n'ayant alors aucune valeur officielle.

Attention : Vous devez être obligatoirement titulaire de l'**Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED)** pour pratiquer

OÙ SE RENSEIGNER POUR :

L'Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED) :

La **Société Centrale Canine** peut y former (contact M^{me} Legentil : 04 49 37 54 15). Cette formation se déroule sur trois jours, passage de l'examen compris. D'autres organismes peuvent assurer cette formation : consulter la liste des établissements autorisés à dispenser la formation sur « l'arrêté du 19 décembre 2014 » et divers renseignements sur le site « mesdemarches.agriculture.gouv.fr ». La DD(CS)PP, autorité régionale, vous sera aussi de bon conseil.

Le Capacitaire au Mordant (les qualifications reconnues) :

- 1. Le moniteur habilité à la pratique au mordant** de la Société Centrale Canine : Yannick Douaud yannick.douaud@free.fr - Tél. : 06 98 35 82 70.
- 2. L'attestation de connaissances et de compétences :** Lycée agricole des Combrailles, avenue Jules Iécuyer, 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne- Tél. : 04 73 85 72 84.
- 3. Équivalences des administrations :** Les diplômes, titres ou certificats figurent sur la liste fixée par l'arrêté du 16 novembre 2001 (JORF n°275)
- 4. Expérience professionnelle de plus de 5 ans :** Les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- 5. Ressortissants UE :** Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes (DRAAF) et pour les voies de recours, contacter le Centre ENIC-NARIC

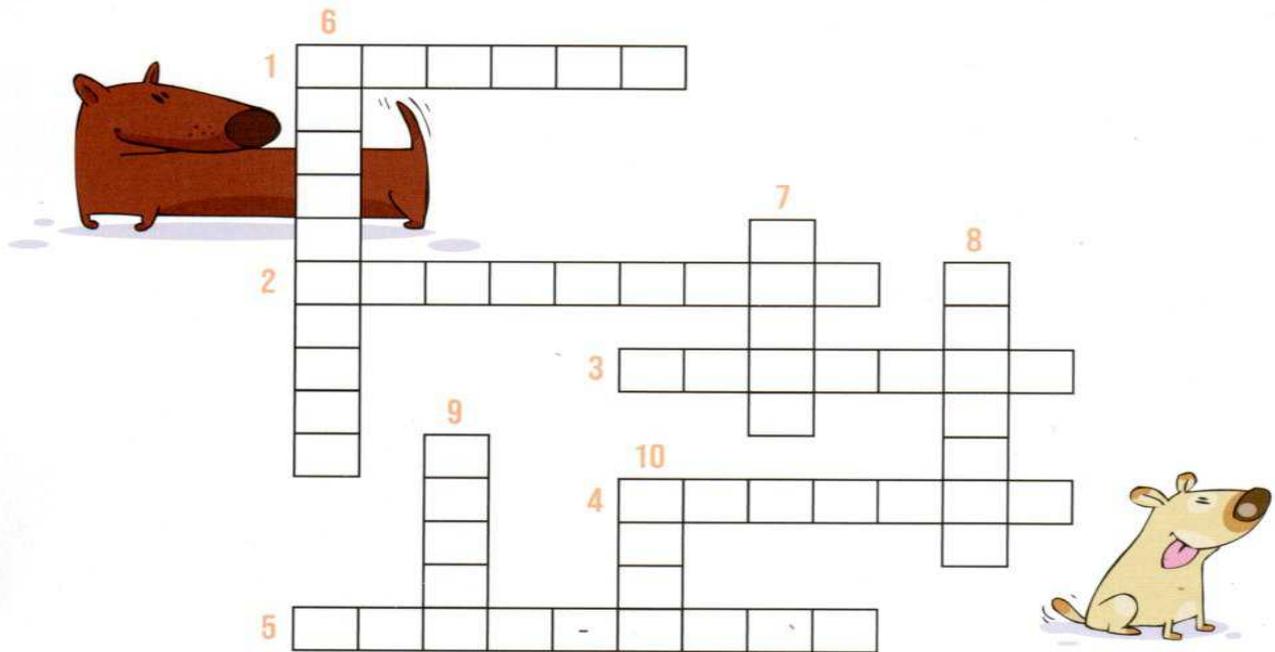
Le Brevet Professionnel d'Éducateur Canin : Une douzaine de centres de Formation Professionnelle relevant de l'enseignement agricole public disséminés judicieusement dans toute la France dispensent cette formation.

Exemple : Le lycée agricole de Cibeins (01), des Combrailles (63), des Landes (40), etc.
Informations sur le diplôme : <http://www.chlorofil.fr>

Le Moniteur d'Éducation Premier et Deuxième Degré de la CNEAC : Responsable de la formation - Alexandre BALZER balzer.a@wanadoo.fr

L'Entraîneur de Club et le Moniteur Habilité à la Pratique au Mordant de la CUN CBG : Responsable des stages - Yannick Douaud yannick.douaud@free.fr - Tél. : 06 98 35 82 70

Mots croisés canins



1. Chien qui n'est pas de race pure.

2. Chien de taille moyenne, à poil ras dont la robe blanche est parsemée de nombreuses taches noires ou brunes.

3. Type de chien issu de croisements entre divers terriers anglais, utilisé à l'origine dans des combats de chiens. Ce chien, jugé dangereux, est interdit dans plusieurs pays.

4. Famille de mammifères carnassiers qui comprend le loup, le chien, le renard, le coyote, le chacal.

5. Chien de compagnie à long poil fauve, originaire de Chine, l'une des plus vieilles races de chien au monde.

Sa tête est large et son crâne plat ressemble à celui d'un ours.

6. Petit chien musclé, à pattes courtes, à mâchoires saillantes, à tête carrée très forte. À ne pas confondre avec la race désignée par un mot anglais homophone.

7. Groupe de chiens dressés pour la chasse à courre.

8. Respirer bruyamment à un rythme précipité. Le chien

agit ainsi pour abaisser la température de son corps.

9. Chien sauvage d'Australie et d'Asie du Sud-Est. Aussi l'un des meilleurs amis de Mickey Mouse (version française), créé en 1932 par Walt Disney.

10. Chacune des quatre canines, longues et pointues, des carnivores, dont les chiens.

Rendez-vous en page 8 pour connaître les réponses !

© Les Jeux de l'Anse - www.croisade.com

CROISADE
Un jeu de mots croisés thématique

RÉPONSES
1. Batard, 2. Dalmatien, 3. Pitbull, 4. Canides, 5. Chow-Chow, 6. Bouledogue, 7. Meute, 8. Haleter, 9. Dingy, 10. Croc

- Pour trouver une Race de Chien et son Standard :

<https://www.centrale-canine.fr/recherche-par-race/race>

- Pour les expositions Canines de Beauté vous trouverez le calendrier sur :

<https://www.centrale-canine.fr/manifestations?type=e>

- Pour les engagements pour les expositions canines sur :

<http://cedia.fr/> et <http://www.doglle.com/> et <https://www.sccexpo.fr/fr-FR>

- Pour les Sports Canins de la CUN-CBG (Campagne, Mondioring, Obéissance, Pistage, RCI, Ring, RU, Sauvetage) vous trouverez les calendriers sur :

<http://www.cun-cbg.com/> puis choisissez l'Année puis Recherche par discipline et par date

- Pour les Sports Canins de la CNEAC (Agility, Dogdancing, Flyball, Canicross, Attelage) vous trouverez les calendriers sur :

<http://activites-canines.com/> puis choisissez votre Activité puis Concours

Directeur de publication : Frédéric AUBRY

Rédacteur en Chef : Guy PERRICHON

Comité de rédaction : G. PERRICHON - L. MARGER-LEONARD - D. ALLAIN - V. DELION - H. ALLAIN

Source des documents : Centrale Canine Magazine - WOUF mag

Contact pour le "Petit Journal Canin" : Guy Perrichon - Courriel : perrichon.guy@orange.fr